

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2014/04/29-02

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 29 avril 2014, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le décret n°2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies modifié,

Vu l'avis favorable du Conseil de l'UFR de Médecine du 13 février 2014 portant sur l'objet de la présente délibération,

Vu la convention de location de locaux entre l'Université d'Aix-Marseille et l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Marseille,

DÉCIDE :

OBJET : Révision du tarif de location de locaux à l'IFMK (UFR Médecine)

En application de la convention avec l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Marseille (IFMK), l'augmentation calculée selon l'indice de référence des loyers au 4^{ème} trimestre 2013 (+ 0,69%) porte le montant annuel de la redevance 2014 à 55 952,56 € HT.

Le conseil d'administration approuve la révision de la redevance de l'IFMK.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 27

Fait à Marseille, le 29 avril 2014


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

